



MÉCANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION 3^E RAPPORT DE SUIVI

**CONCERNANT LA SUITE DONNÉE AUX CONSTATATIONS DE NON-
CONFORMITÉ ET LES ACTIONS CONNEXES À ENTREPRENDRE PAR LA
DIRECTION DE LA BAD POUR**

LES PROJETS HYDROÉLECTRIQUE ET D'INTERCONNEXION DE BUJAGALI

06 JUIN 2011



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	Page 3
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	Page 4
INTRODUCTION	Page 5
PRINCIPALES CONSTATATIONS	
1. Questions relatives à l'indemnisation et la réinstallation	Page 6
2. Consultations, Questions culturelles et spirituelles	Page 11
3. Réserve de Kalagala et Conservation des forêts	Page 13
4. Impacts négatifs des dynamitages sur le chantier du barrage de Bujagali	Page 14
5. Coût des projets	Page 16
6. ONG témoin	Page 16
7. Comité de suivi des projets de Bujagali	Page 18
8. Informations sur les projets communiquées au MII	Page 18
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	Page 19
LISTE DES PERSONNES/INSTITUTIONS RENCONTRÉES	Page 21

REMERCIEMENTS

L'équipe de suivi du MII souhaite remercier toutes les personnes, y compris les requérants, les hauts fonctionnaires Ougandais, le promoteur du projet et le personnel de la Banque qui lui ont fourni des renseignements et ont bien voulu avoir des discussions avec elle, en vue de la préparation du présent rapport et lors de la mission de l'équipe en Ouganda, du 27 avril au 3 mai 2011.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BEL	Bujagali Energy Limited
BPMC	Bujagali Project Monitoring Committee
CPMP	Cultural Properties Management Plan
CRMU	Compliance Review and Mediation Unit/Unité de vérification et de médiation
GoU	Gouvernement de l'Ouganda
MII	Mécanisme indépendant d'inspection
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
MEMD	Ministry of Energy and Mineral Development
MoF	Ministry of Finance, Planning and Economic Development
MoTTI	Ministry of Tourism, Trade and Industry
NAPE	National Association of Professional Environmentalists
NEMA	National Environment Management Authority
ONG	Organisation non gouvernementale
PAP	Personne affectée par le projet
REA	Rural Electrification Authority
PGD	Plan de gestion durable
SOUL	Supporting Opportunities for Uganda Learning
UETCL	Uganda Electricity Transmission Company Ltd
UGFO	Bureau extérieur du Groupe de la Banque africaine de développement en Ouganda

INTRODUCTION

Conformément aux paragraphes 52(c) (iii) et 59 du Règlement (juin 2004) du Mécanisme indépendant d'inspection (MII), les Conseils d'administration du Groupe de la Banque ont, le 9 juillet 2009, autorisé le MII à suivre la suite qui a été donnée aux constatations de non-conformité relevées dans le Rapport du Panel de vérification de la conformité du MII et la mise en œuvre du plan d'action de la Direction concernant le Projet hydroélectrique et le Projet d'interconnexion de Bujagali, dénommés (« les projets de Bujagali ») dont les Conseils d'administration avaient pris note lors de leur réunion du 22 mai 2009.

L'équipe de suivi du MII a été autorisée à examiner les actions entreprises en vue d'amener les projets de Bujagali à se conformer aux politiques du Groupe de la Banque, tandis que le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité d'examen du MII concernant les questions et politiques systémiques a été confié à d'autres entités du Groupe de la Banque. Les première et deuxième missions de suivi du MII ont eu lieu en 2009 et 2010 et ont établi les premier et deuxième Rapports de suivi du MII, présentés aux Conseils d'administration pour information, et à la Direction pour action, les 22 juillet 2009 et 28 juillet 2010 respectivement.

La troisième mission de suivi du MII a été entreprise du 27 avril au 3 mai 2011, par l'équipe de suivi du MII composée de Dr. M. Maartje van Putten, un des experts du MII, et Mme Grace Kimani, Chargée de Conformité principale auprès de CRMU. L'équipe était accompagnée, lors de plusieurs réunions et visites sur le terrain, par M. Daniel Isooba, spécialiste en infrastructure basé au bureau de la BAD en Ouganda (UGFO).

Par le présent rapport, l'équipe de suivi du MII entend informer les Conseils d'administration et la Direction de la Banque des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions promises par la Direction de la Banque à la date de la troisième mission de suivi de l'équipe du MII. Selon que de besoin, l'équipe du MII formule des recommandations sur les mesures qu'il convient de prendre au plus vite, afin d'apporter une réponse aux questions non résolues et d'amener les projets à se conformer aux politiques et procédures du Groupe de la Banque. Les mesures proposées se fondent sur les entretiens que l'équipe a eus avec différentes parties prenantes pendant sa mission en Ouganda, ainsi que sur ses discussions avec le personnel de la Banque à Tunis et sur la documentation fournie par celui-ci.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

D'une manière générale, l'équipe de suivi du MII (« l'équipe ») a pu constater que des progrès avaient été réalisés pour résoudre les questions pendantes signalées par le Panel de vérification de la conformité en 2008, et ensuite évoquées dans les premier et deuxième rapports de suivi du MII en 2009 et 2010. Néanmoins, il reste un certain nombre de questions sociales et environnementales significatives à régler : indemnisation des riverains de la ligne de transport, réinstallation et apaisement des esprits des Chutes de Bujagali, et indemnisation pour les impacts négatifs des opérations de dynamitage.

Les constatations de l'équipe se résument comme suit. La réalisation des projets de Bujagali se déroule conformément au calendrier et la première tranche de production électrique de 50 MW commencera en octobre 2011. La construction de la ligne de transport principale pourrait ne pas être achevée à cette date en raison des questions d'indemnisation en suspens. Cependant, l'Uganda Electricity Transmission Company Ltd (UETCL) a construit une ligne de transport alternative, du barrage de Bujagali à la centrale existante d'Owen Fall. La production de 50 MW y sera acheminée, en attendant l'achèvement de la ligne de transport principale et la mise en service du projet intégral en avril 2012. Les populations réinstallées au village de Naminya sont plus ou moins satisfaites des progrès accomplis pour résoudre les questions en suspens signalées l'année dernière. Elles bénéficient aujourd'hui de trois étangs de pisciculture. De plus, la construction d'un système d'adduction d'eau est en cours et le raccordement à l'électricité suivra aussitôt. Un service de prière interconfessionnel a été célébré le 28 avril 2011 à la mémoire des personnes inhumées à l'île de Dumbel, qui sera bientôt submergée. La construction des trois (3) sanctuaires culturels est terminée, mais la réinstallation des esprits en ces lieux et les cérémonies d'apaisement n'ont pas encore été exécutées. Les riverains affectés par les dynamitages n'ont pas encore été indemnisés par le promoteur du projet, Bujagali Energy Limited (BEL). Enfin, l'affaire non moins importante, intentée en justice par 557 personnes est toujours pendante et n'avait pas fait l'objet d'une audience au moment de la mission.

Ce qui suit constitue le rapport détaillé des questions en suspens, telles que notées par l'équipe au cours de sa troisième mission de suivi en Ouganda :

1. Questions relatives à l'indemnisation et la réinstallation

Le Rapport de vérification de la conformité du MII de 2008 : Le fait de n'avoir pas réglé certaines questions en suspens avant le lancement du projet, notamment face aux populations touchées par le projet d'interconnexion de Bujagali, constitue un cas de non-conformité à la Politique de la Banque relative aux réinstallations involontaires.

Le plan d'action de la BAD de 2009 : Un mécanisme sera mis en place pour suivre l'indemnisation des ménages déplacés et un rapport d'achèvement sera produit.

Suivi du MII

Dans sa mission de 2009, l'équipe de suivi du MII s'est déclarée préoccupée par les longs retards intervenus dans les opérations de paiement pour la réinstallation et l'indemnisation, et a invité la Banque à veiller à ce que les mesures appropriées soient prises immédiatement pour résoudre ces problèmes.

Dans sa mission de 2010, l'équipe a constaté que très peu de progrès avaient été réalisés pour résoudre les problèmes d'indemnisation le long de la ligne de transport et que ces problèmes avaient été compliqués par l'action en justice de 557 personnes vivant le long de la ligne, qui affirmaient ne pas être suffisamment dédommagées des effets de cette construction sur leurs terres et leurs cultures.

Lors de sa mission d'avril/mai 2011, l'équipe a constaté ce qui suit :

(a) *Indemnisation de propriétaires de terres le long de la ligne de transport*

Des progrès indéniables ont été réalisés pour indemniser les personnes affectées par le projet (PAP) par rapport à la situation qui prévalait en 2010. D'après les renseignements fournis à l'équipe par l'Uganda Electricity Transmission Company Limited (UETCL), le programme d'indemnisation le long de la ligne a été achevé à 93 %, taux représentant le règlement définitif de 2 632 cas d'indemnisation. Ces cas concernaient des personnes détenant des documents de propriété foncière le long de la ligne. Parmi les 7% des cas d'indemnisation pendants, 5,7 % concernent des PAP sans documents de propriété foncière, et 1,3 % concernent des PAP détenteurs de documents mais refusant ou contestant l'indemnisation offerte par l'UETCL. Ce 1,3 % des cas se résume à 25 cas qualifiés de « difficiles » par l'UETCL et pour lesquels un comité a été mis sur pied, de concert avec le bureau du premier ministre, afin d'établir le niveau d'indemnisation à offrir à chacun d'entre eux. Lors de la deuxième mission de suivi en 2010, le nombre des « cas difficiles » s'établissait à 48. Il a désormais été réduit à 25, suite à l'intervention du bureau du premier ministre et de l'indemnisation d'un certain nombre de PAP en retenant une valeur par mètre carré dépassant celle chiffrée par l'Évaluateur du gouvernement. Une occasion s'est présentée où, face au refus d'une PAP d'accepter l'indemnisation offerte, l'UETCL modifia le tracé de la ligne afin que le projet puisse rester dans les délais.

Cependant, comme indiqué plus haut, l'action en justice des 557 personnes mentionnée dans le deuxième rapport de suivi du MII est toujours en attente. Selon l'information fournie par l'UETCL, l'affaire a été inscrite au rôle du tribunal en septembre 2010 dans le but de fixer la date de l'audience. Cependant, l'audience n'avait pas encore eu lieu au moment où l'équipe a rencontré l'UETCL. Selon les avocats représentant les 557



requérants, l'affaire a traîné parce que le juge qui devait à l'origine s'en saisir a été muté à un autre district. Ces avocats s'efforcent toujours d'avoir une date pour l'audience. Ils étaient en faveur d'un règlement de l'affaire à l'amiable, mais l'UETCL et le ministère des Finances, de la Planification et du Développement (MoF) ont fait savoir qu'ils continueraient d'attendre un jugement en justice. Le MoF a réaffirmé à l'équipe que des fonds

suffisants avaient été réservés à des fins d'indemnisation, au cas où la cour se prononcerait en faveur des requérants. Cependant, l'UETCL et le MoF craignent que si une décision sur cette affaire tarde trop, les montants d'indemnisation déclarés par la cour pourraient être trop élevés et dépasser le montant déjà réservé.

L'équipe de suivi du MII est consciente que cette affaire pourrait encore durer longtemps et que l'UETCL pourrait ne pas intervenir avant qu'un jugement ne soit rendu. Néanmoins, l'équipe recommande que la Direction et le personnel de la Banque, dans leur supervision des projets de Bujagali, fassent en sorte que l'indemnisation des 25 cas en suspens le long de la ligne de transport soit entreprise le plus rapidement possible par le gouvernement ougandais, notamment pour ceux qui ne font pas l'objet d'une procédure judiciaire.

(b) Réinstallation au village de Naminya

Le deuxième rapport de suivi de juillet 2010 signalait les questions en suspens au village de Naminya, où les populations déplacées ont été réinstallées. Parmi ces problèmes figuraient le non-paiement d'une « allocation pour perturbation », la construction de deux salles de classe supplémentaires à l'école primaire, l'insécurité suscitée par les maisons inoccupées au village, la non-construction des étangs de pisciculture promis par BEL, la fourniture d'eau courante et le raccordement au réseau électrique. Pendant sa troisième mission de suivi, l'équipe s'est rendue au village de Maminya et a constaté que certains de ces problèmes ne constituaient plus des sujets de préoccupation pour les personnes réinstallées au village et ne sont donc pas traitées dans le présent rapport. Les questions résiduelles concernent la clôture des étangs de pisciculture, le raccordement au réseau d'adduction d'eau et au réseau électrique, et les maisons inhabitées.

L'équipe de suivi s'est entretenue avec des personnes réinstallées au village de Naminya. Celles-ci lui ont fait savoir qu'elles disposaient désormais de trois (3) étangs de pisciculture dans lesquels des poissons sont en train de croître. Ces étangs résultaient des travaux conjoints de onze familles dans le village, de BEL et d'une ONG dénommée SOUL (Supporting Opportunities for Uganda Learning).



Ces précisions ont été confirmées par la suite lors d'une réunion avec BEL. BEL avait acheté le terrain sur lequel les étangs sont situés. Les villageois concernés avaient creusé les étangs de juillet à décembre 2010, tandis que SOUL leur avait fourni les alevins (poissons-chats et tilapias) et des aliments pour poissons. Il s'agit d'une initiative de pisciculture commerciale pour onze (11) des trente-cinq (35) familles réinstallées au village de Naminya. Ces onze familles s'étaient déclarées prêtes à participer à ce projet de pisciculture. Elles estiment pouvoir récolter du poisson pour la vente deux fois par an dans les trois étangs. L'arrangement prévoit que SOUL fournira à ces familles les aliments nécessaires pour poissons jusqu'à la troisième récolte dans les trois étangs et qu'elle leur fournira également des alevins après chaque récolte jusqu'à la troisième récolte. Par la suite, ces familles assureront elles-mêmes l'achat des aliments et l'introduction d'alevins après chaque récolte.



Les onze familles exploitant ces étangs ont reçu une formation de base en pisciculture et en gestion financière par les soins de SOUL. Sur la base de cette formation et des conseils de SOUL, elles ont ouvert un compte en banque sur lequel elles déposeront 50 % du produit de la vente de poisson, les 50 % restants étant répartis parmi elles afin de subvenir à leurs besoins domestiques. Chacune de ces onze familles recevra également un (1) kg de poisson pour la consommation familiale après chaque récolte, le restant étant vendu sur le marché. La première récolte dans l'un des étangs, effectuée le 27 avril 2011, a recueilli 121 kg de poisson. De ce volume, 110 kg ont été vendus au marché pour un total de 150 000 shillings ougandais, et 11 kg ont été répartis parmi les 11 membres du groupe de pisciculteurs. Ce groupe se montre optimiste sur ses chances de dégager un bénéfice avec le temps.

Il a néanmoins trois soucis. Le premier tient au fait que les étangs ne sont pas clôturés, de sorte qu'ils présentent un risque de sécurité pour les enfants, et sont exposés à l'accès non autorisé par des personnes qui pourraient y pêcher ou empoisonner les poissons. Ils proposent que SOUL ou BEL, ou toutes les deux, leur prêtent assistance pour les clôturer, afin d'éviter les risques susmentionnés. Lors d'une réunion subséquente avec l'équipe, BEL a promis d'examiner la demande de clôture. Le deuxième souci tient au fait que le groupe craint de ne pas pouvoir financer à lui seul l'introduction d'alevins dans les étangs et d'acheter les aliments pour poissons après la troisième récolte, si SOUL se retire du projet, comme le prévoit l'arrangement actuel. Le groupe espère que SOUL lui donnera suffisamment de temps, au-delà de la troisième récolte, pour asseoir des bases financières solides lui permettant de prendre durablement en charge l'alimentation des poissons et le repeuplement des étangs. Troisièmement, le groupe s'inquiète de ce que le projet de pisciculture ait suscité des divisions au sein du village, parce que seules 11 sur les 35 familles réinstallées se sont engagées dans cette activité. Selon les explications qu'il a données à l'équipe, ces 24 autres familles se sentent quelque peu lésées parce que, elles aussi, ont abandonné leurs terres à cause de la construction du barrage de Bujagali. Cependant, BEL a expliqué par la suite à l'équipe que ces onze familles avaient été les seules à vouloir participer au creusement des étangs et que, par conséquent, les vingt-quatre autres familles avaient été exclues des activités piscicoles.



S'agissant du raccordement au réseau d'adduction d'eau, les villageois réinstallés étaient relativement satisfaits du fait que le raccordement avait commencé, mais avaient des doléances sur les modalités de ce raccordement, qui ne correspondaient

pas à ce qu'on leur avait promis pendant la réinstallation. On leur avait promis que la conduite d'eau principale passerait à proximité immédiate de chaque maison de sorte qu'il serait plus facile et moins coûteux pour les gens de raccorder leurs maisons à l'eau à partir de cette conduite principale.

Or, cette conduite a été posée de telle façon que le village entier ne disposera que de trois points de prélèvement d'eau situés sur des terrains de particuliers, ce qui signifie que les autres villageois auront à y acheter de l'eau à un tarif par mètre cube supérieur à ce qu'ils auraient dû payer à la National Water and Sewerage Corporation (société nationale de l'eau et de l'assainissement), si l'eau avait été raccordée à leurs maisons comme on le leur avait promis pendant la réinstallation. Les villageois s'inquiètent de l'éloignement de certaines maisons par rapport aux trois points de prélèvement d'eau, ce qui les oblige à parcourir quelque 500 m à pied pour acheter de l'eau qu'ils pouvaient prélever gratuitement dans le fleuve avant d'être réinstallés.

Selon les indications fournies à l'équipe de suivi de son côté par BEL, la conduite d'eau principale passera à proximité des maisons du village, mais les habitants ne souhaitent pas s'y raccorder. Cette attitude s'explique par le fait qu'en plus de leurs factures de consommation d'eau, ils auront à payer les frais de raccordement à la National Water and Sewerage Corporation. Les trois points de prélèvement d'eau ont été construits par trois ménages individuels du village prévoyant de commencer à vendre de l'eau pour le cas où les autres ménages ne raccorderaient pas leurs maisons à la conduite. BEL soutient toutefois que les ménages qui ne parviendraient pas à se raccorder au réseau d'adduction d'eau pourront toujours puiser de l'eau gratuitement aux forages existants dans le village.

En ce qui concerne le raccordement à l'électricité, les gens du village ont expliqué à l'équipe que BEL leur avait annoncé que le village serait raccordé à l'électricité dès que la conduite d'eau y serait entièrement posée. Ils déclarèrent qu'on leur avait promis, au cours de la réinstallation, que des poteaux électriques seraient disposés à proximité des maisons, afin qu'il soit plus facile et meilleur marché pour les gens d'y raccorder leurs maisons directement. Toutefois, leur expérience dans le domaine de l'eau leur faisait craindre que BEL ne tienne pas sa promesse et qu'elle ne fasse passer la connexion électrique à distance des maisons, de sorte qu'il serait difficile et onéreux pour les familles de s'y raccorder. De son côté, BEL affirma qu'à l'instar de ce qui avait été fait dans le cas de l'eau, l'électricité serait distribuée au village de Naminya d'une manière aussi proche que possible des maisons. BEL supportera le coût entier de l'acheminement de l'électricité au village. Cependant, les villageois seront tenus de raccorder eux-mêmes leurs maisons au réseau et régler les frais de ce raccordement en plus de leurs factures d'électricité. Au moment de la mission, BEL était en train de finaliser des dispositions avec la compagnie d'électricité Uganda-Umeme pour que le raccordement du village au réseau électrique se fasse dans les 7 à 8 mois à partir de la date de la mission de suivi du MII.

Pour ce qui est du raccordement au réseau électrique des autres villages proches du barrage de Bujagali, BEL en supportera 30 % du coût (la composante communautaire), tandis que le gouvernement ougandais, par le biais de la Rural Electrification Authority (REA) en supportera les 70 % résiduels. D'après BEL, le village sera raccordé à l'électricité, dès que le projet de Bujagali entrera en service, en avril 2012.

La question des **maisons inhabitées** au village continue à préoccuper les villageois. Il s'agit de maisons qui ont été construites par le promoteur du projet mais qui n'ont jamais été occupées par les personnes qu'il était prévu de réinstaller, parce qu'elles ont préféré être indemnisées sous une forme monétaire. Les villageois s'inquiètent du risque de sécurité posé par ces maisons, dont certaines n'ont pas de fenêtres et d'autres pas de portes. BEL a expliqué qu'elle travaillait à un programme pour occuper ces maisons ou les affecter à d'autres usages.

L'équipe de suivi du MII salue la Direction de la Banque pour avoir agi sur les étangs à poissons et sur le raccordement de l'eau lors de ses missions de supervision des projets de Bujagali. Elle invite les missions de supervision de la Banque à assurer le suivi du raccordement électrique du village de réinstallation de Naminya, dès que la première tranche de production de 50 MW sera opérationnelle en octobre 2011.

2. Consultations, questions culturelles et spirituelles

Rapport de vérification de la conformité du MII de 2008 : Le fait que les chefs spirituels et parties prenantes n'aient pas été sérieusement consultés sur ces questions du fait que celles-ci n'ont pas été mentionnées dans les rapports d'évaluation constitue un cas de non-conformité avec les politiques de la Banque relatives aux réinstallations involontaires, avec ses procédures de bonne gouvernance et d'évaluation environnementale, et ses lignes directrices en matière d'étude d'impact environnemental et social.

Plan d'action de la BAD : Le gouvernement est prié d'actualiser le Plan de gestion des biens culturels (CPMP) avec l'assistance de BEL.

Suivi du MII

En 2009, l'équipe de suivi du MII a recommandé qu'un comité composé de diverses parties prenantes, dont des ONG, les représentants des chefs religieux et des ministères concernés et de BEL, et des observateurs pour le compte des instances de financement du projet, y compris la BAD, soit formé pour trouver les moyens de concilier les différences culturelles et religieuses et les diverses relations entrant en jeu dans la zone du projet.

En 2010, l'équipe de suivi a recommandé à la Direction de la Banque d'exhorter le promoteur du projet (BEL) et le gouvernement ougandais à achever la construction des trois sanctuaires culturels, afin de faciliter la réinstallation des esprits dont Lubaale Nfuudu est le médium, et de prévoir une cérémonie finale avec Nabamba Bujagali pour régler définitivement les questions culturelles et spirituelles.

Au cours de sa troisième mission de suivi en avril/mai 2011, l'équipe fut informée par le ministère de l'Energie et du Développement minier (MEMD) et par BEL qu'un mémorandum d'entente avait été signé entre BEL, le MEMD et le Royaume de Busoga pour définir les détails du règlement définitif des questions culturelles et spirituelles. Le Royaume de Busoga délivrera un certificat d'achèvement à BEL, lorsque la réinstallation des esprits et les cérémonies d'apaisement auront eu lieu, afin de déclarer la conclusion définitive de ces questions. L'équipe fut également informée de la tenue, le 28 avril 2011, sur l'île de Dumbel, d'un service de prière interconfessionnel à la mémoire des personnes qui sont inhumées en ce lieu qui sera bientôt submergé.

BEL a informé l'équipe que les Chutes de Bujagali seraient submergées d'ici septembre 2011 à hauteur de 1,5 à 2 mètres d'eau, en prévision de la production des premiers 50 MW d'énergie électrique par la centrale hydroélectrique de Bujagali en octobre 2011.



Le MEMD et BEL ont tous deux confirmé devant l'équipe que la construction des trois sanctuaires culturels était achevée et que la prochaine étape consisterait à réinstaller les esprits et à tenir les cérémonies d'apaisement. L'équipe a également été informée que les deux chefs spirituels (Nabamba Bujagali et Lubaale Nfuudu) avaient été invités par le Royaume de Busoga pour discuter des modalités de la réinstallation des esprits. Cependant, Nabamba Bujagali s'était refusé à participer à la réunion prévue pour discuter des cérémonies à l'avance. Néanmoins, le MEMD et BEL poursuivront leurs efforts sur la question et trouveront le moyen de faire participer les deux chefs religieux à la réinstallation des esprits et aux cérémonies d'apaisement.

L'équipe de suivi du MII est relativement optimiste quant aux perspectives d'aboutissement de la réinstallation et de l'apaisement des esprits, avant la mise en marche de la première unité de production électrique en octobre prochain, vu les efforts consentis par les institutions concernées pour trouver une solution à ce problème.

3. La réserve de Kalagala et la conservation des forêts

Le Rapport de vérification de la conformité du MII de 2008 : Il est nécessaire d'établir un plan d'action à long terme pour faire en sorte que la réserve de Kalagala réponde à son objectif.

Plan d'action de la BAD : Un plan de gestion durable (PGD) à long terme pour les forêts de Mabira et du Nil et pour la réserve de Kalagala font partie de l'Accord d'indemnisation de la Banque mondiale. Le PGD est en cours d'élaboration par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La Banque examinera le PGD élaboré par l'UICN.

Suivi du MII

En 2009, l'équipe de suivi a recommandé que la Direction de la Banque examine le Plan de gestion durable, dès que celui-ci serait terminé et que la Banque invite le gouvernement ougandais à arrêter toute activité de développement dans la réserve de Kalagala, tant que le PGD n'aurait pas été finalisé et approuvé par le gouvernement. Son rapport remettait également en question l'érection de clôtures par la société Adrift, sans en avoir reçu le permis de la National Environment Management Authority (NEMA), ces clôtures restreignant l'accès des riverains aux berges du fleuve.

Dans son compte rendu de 2010, l'équipe de suivi signalait que les clôtures n'avaient pas été enlevées en vue d'offrir un accès libre aux sites culturels sur les berges du fleuve. L'équipe y soulignait aussi la nécessité pour la Direction de la Banque de passer le PGD en revue, de prévoir un budget pour le suivi et l'évaluation de ce plan, et y exhortait la Banque à demander au gouvernement ougandais de mettre en veilleuse toutes activités privées supplémentaires dans la réserve de Kalagala, qui ne seraient pas conformes au PGD.

Au cours de sa mission de suivi en Ouganda en avril/mai 2011, l'équipe de suivi a rencontré des fonctionnaires du MEMD et du ministère du Tourisme, du Commerce et de l'Industrie (MoTTI). Ces interlocuteurs se sont montrés optimistes quant à l'exécution du PGD selon le programme. L'équipe a reçu, de la part du ministère de l'Eau et de l'Environnement, l'assurance qu'il coordonnait la mise en œuvre du PGD et que chacun des services gouvernementaux impliqués dans des activités liées au PGD avait à inscrire de telles activités à son budget annuel. De son côté, le ministère des Finances a promis d'affecter un budget suffisant pour faciliter la mise en œuvre du PGD par les divers organes gouvernementaux mentionnés dans le PGD. Ce dernier prévoit des activités qui seront lancées au cours d'une période de dix ans, de 2010 à 2019. L'équipe de suivi du MII a émis des réserves en ce qui concerne la suffisance des dotations budgétaires à long terme pour le suivi et l'évaluation du PGD. Elle a néanmoins été informée par le Comité de suivi des projets de Bujagali (BPMC) nommé par la NEMA que la Banque mondiale poursuivait actuellement un examen de la mise en œuvre du PGD et qu'elle allait probablement recommander des sources alternatives de financement pour combler les déficits de financement actuels des activités prévues dans le PGD.

L'équipe de suivi s'est rendue dans la réserve de Kalagala et sur les berges du fleuve. Elle a remarqué qu'une section de clôture construite par la compagnie de rafting (Adrift) avait été enlevée et que les habitants locaux bénéficiaient désormais d'un accès libre aux sites culturels sur les berges. La construction des pavillons prévus derrière la clôture avait été suspendue. La NEMA a informé l'équipe qu'elle avait terminé son examen du Rapport d'étude d'impact environnemental (EIE) soumis par Adrift et qu'elle élaborait les conditions à imposer dans le permis EIE.



Il semblait que la construction de pavillons sur l'île s'était étendue et que des pavillons avaient été achevés. Cette opération est destinée à attirer des touristes vers la région afin de profiter des beautés de la réserve de Kalagala. Le ministère du Tourisme a informé l'équipe qu'il avait fait procéder à une étude du potentiel touristique de la zone qui longe le Nil, celle-ci devant être conservée et développée pour accueillir des activités touristiques

durables.

L'équipe souligne ici toute l'importance pour le gouvernement ougandais de prévoir une dotation budgétaire suffisante pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Plan de gestion durable. Elle invite la Banque à exhorter le gouvernement ougandais de s'assurer que les activités de développement dans la réserve de Kalagala se poursuivent en conformité avec le PGD.

4. Impacts négatifs des dynamitages sur le chantier du barrage de Bujagali

Suivi du MII

En 2009, l'équipe de suivi du MII a rapporté que des maisons avaient subi des dégâts consécutifs aux dynamitages sur le chantier du barrage. BEL avait alors informé l'équipe qu'un système était en place pour expertiser et indemniser les victimes, et qu'elle avait contracté une assurance afin de couvrir de tels dégâts une fois que les dynamitages seraient terminés. L'équipe a recommandé que les futures missions de supervision de la Banque se penchent sur cette question, et examinent également les pratiques d'évaluation des dégâts, afin d'établir les types de dégâts admissibles à l'indemnisation.

En 2010, l'équipe de suivi a rapporté que les habitants du village de Malindi, affectés par les dynamitages, n'avaient pas été indemnisés par BEL. Les effets du dynamitage qu'ils mentionnaient comprenaient des fissures dans les murs de leurs maisons et une baisse de la production d'œufs et de lait. De son côté BEL a fait remarquer que certaines de ces doléances ne pouvaient pas être entièrement imputées aux dynamitages et que les fissures en cause pouvaient également provenir de défauts structuraux dans la construction des maisons, voire même du passage de véhicules dans le cas de maisons proches de la route. BEL avait chargé un expert du dynamitage de se pencher sur la question et de définir les critères pour l'évaluation de dégâts imputables aux activités de dynamitage.

Lors de sa troisième mission en avril/mai 2011, l'équipe s'est entretenue avec des responsables de BEL qui lui ont dit avoir reçu le rapport du consultant en dynamitage. Ce rapport concluait que les fissures des maisons ne pouvaient pas avoir été causées par les dynamitages, ceci en partie parce que d'autres maisons très éloignées des tirs montraient également des fissures semblables à celles constatées sur des maisons proches du barrage. De plus, il était peu probable que des dégâts puissent avoir été directement causés au cheptel, si bien que la production d'œufs de poule et de lait de vache ne pouvait pas avoir été affectée par les tirs. BEL a également informé l'équipe que les dynamitages avaient pris fin en août 2010 mais qu'ils reprendraient cette année au cours de la construction de l'endiguement à l'est du barrage. BEL a aussi annoncé que le MEMD enverrait une équipe d'experts pour évaluer les dégâts qui auraient été causés par les dynamitages et que ce ministère et BEL œuvreraient ensemble pour résoudre les plaintes concernant leurs effets négatifs sur les gens, les bâtiments et le cheptel.

D'après BEL, des centaines de plaintes concernant les effets des dynamitages ont été reçues puis transmises à l'entrepreneur (Salini) en vue de leur résolution. La plupart d'entre elles concernaient l'apparition de fissures dans les murs des maisons, plusieurs autres concernaient les effets sur la volaille. Selon une plainte, les dynamitages avaient provoqué la mort d'un nonagénaire et, selon une autre, une fausse couche chez une femme. Au cours de cette mission, l'équipe s'est rendue à l'évidence que l'Ouganda ne disposait pas de normes (réglementation) sur le dynamitage.

L'équipe a également appris que l'Ouganda n'avait pas de réglementation pour garantir la sécurité des personnes au cours du transport de matériaux de construction vers le site du projet. Pour les futurs projets, il serait important que les autorités ougandaises compétentes mettent en place des mesures de sécurité et les fassent appliquer pour la protection des personnes. Ces mesures revêtent une importance particulière dans le cas d'enfants et de personnes âgées qui parfois traversent les routes sans se rendre compte des dangers présentés par le passage de camions lourds transportant des matériaux vers les chantiers de construction.

L'équipe de suivi MII réitère donc la nécessité pour le gouvernement ougandais et le promoteur du projet, BEL, de trouver une solution acceptable pour les habitants du voisinage qui ont été affectés par des dynamitages. L'équipe invite ainsi la Direction de la Banque à s'assurer que les meilleures normes internationales sont appliquées par le promoteur du projet dans l'évaluation des dégâts causés par les dynamitages. Il faudra aussi que les prochaines missions de supervision de la Banque suivent les

plaintes consécutives aux dynamitages et veillent à ce que les intéressés soient indemnisés dans les meilleurs délais et ce, avant la mise en route de la première unité de production électrique en octobre 2011.

5. Coût des projets

Suivi du MII

En 2010, l'équipe de suivi du MII rapportait que le coût des projets de Bujagali risquait d'augmenter par rapport au devis initial en raison des retards, totalisant 10 mois, intervenus dans la construction du projet. La Direction de la Banque a toutefois indiqué que l'augmentation du coût resterait dans les limites des fonds pour imprévus du projet.

Au cours de sa troisième mission de suivi en avril/mai 2011, l'équipe a reçu l'assurance du MEMD qu'en dépit des retards dans l'exécution des projets de Bujagali, leur coût resterait dans les limites estimatives initiales de 860 millions d'USD.

6. ONG témoin

Le Rapport de vérification de la conformité du MII de 2008 : Le fait d'avoir une ONG témoin, à la fois comme le contrôleur de la réinstallation et comme un participant au processus de décision concernant les doléances issues de la réinstallation, n'est pas en conformité avec les exigences pertinentes de la politique de la Banque.

Plan d'action de la BAD : Bien que non totalement indépendante, l'ONG témoin a fourni des prestations satisfaisantes et BEL, l'UETCL et le gouvernement ougandais ne souhaiteraient pas prendre d'autres dispositions à ce stade. Cette ONG formule des observations et recommandations, mais ne participe pas au processus de décision. Une autre ONG sera invitée à siéger au comité de suivi des projets de Bujagali mis en place par la NEMA. L'ONG témoin communiquera ses rapports au comité de suivi des projets.

Suivi du MII

En 2009, l'équipe avait recommandé que l'on suive le rôle de l'ONG témoin attentivement lors de futures missions de supervision de la Banque, en tenant compte de la perception, par les utilisateurs potentiels du mécanisme de traitement des doléances, du double rôle de l'ONG consistant, d'une part à assurer un suivi et à formuler des recommandations, et d'autre part à faire des observations au comité d'examen des doléances.

En 2010, l'équipe s'était penchée sur les relations de travail entre l'ONG témoin (InterAid Uganda Ltd) et BEL. On lui avait dit que BEL n'exerçait aucune influence sur les activités de l'ONG témoin.

En avril/mai 2011, l'équipe s'est entretenue avec cette ONG pour être mise au courant de ses activités les plus récentes sur les projets de Bujagali. L'ONG lui fit savoir qu'elle continuait à recevoir des plaintes de la part de personnes vivant près du barrage au sujet des effets des dynamitages sur leurs maisons et leur cheptel, et qu'elle les avait transmises à

BEL afin que des mesures soient prises à leur sujet. L'ONG témoin lui a également dit qu'elle savait que BEL et Salini avaient chacune fait entreprendre, par deux experts indépendants, des études sur les effets des dynamitages. En outre, les deux entreprises avaient informé l'ONG témoin que les deux études en question avaient été achevées et que, selon leurs conclusions, il était peu probable que les effets dont les riverains se plaignaient aient pu résulter des dynamitages. Cependant, l'ONG ne s'était pas vu remettre des exemplaires des deux études entreprises à la demande de BEL et Salini. L'ONG informa l'équipe qu'elle avait, en mars 2011, envoyé une lettre aux bailleurs de fonds du projet de Bujagali, y compris la BAD, leur proposant de faire entreprendre une étude indépendante sur les effets des dynamitages sur les habitants, les maisons et le cheptel dans la zone du barrage et d'en comparer les conclusions avec celles des rapports réalisés pour BEL et Salini. Cette nouvelle étude contribuerait à résoudre les plaintes d'une manière équitable et juste, en évitant de dépendre uniquement des rapports produits pour BEL et Salini.

L'ONG témoin a également informé l'équipe que son contrat avec BEL arriverait à expiration en juin 2011 et qu'elle ne savait pas avec certitude s'il serait reconduit. BEL a informé l'équipe, par la suite, qu'elle pourrait effectivement reconduire le contrat sous réserve de l'état d'avancement, à la fin juin, du projet et des questions sociales et environnementales en suspens.

L'ONG a partagé avec l'équipe, certaines des leçons qu'elles avaient retenues de sa position d'« ONG témoin » dans la mise en œuvre des projets de Bujagali. Les enseignements suivants, a-t-elle estimé, pourraient contribuer à une amélioration de la mise en œuvre de futurs projets financés par des bailleurs en Ouganda :

- a) Le rôle de l'ONG témoin doit être renforcé, en lui assignant un mandat clair et un mécanisme d'établissement de rapports indépendants vis-à-vis du promoteur du projet. L'ONG témoin joue en réalité un rôle d'observateur de la mise en œuvre du projet. Elle doit rendre compte aux banques/bailleurs de fonds et faire part de ses constatations au gouvernement et au promoteur du projet. Cela étant, elle doit être désignée « ONG observateur » et non « ONG témoin ».
- b) Le gouvernement et le promoteur du projet doivent être tenus, par les bailleurs de fonds, de veiller à ce que l'ONG observateur soit impliquée dès le début dans la mise en œuvre de toutes les activités dirigées vers les communautés affectées. L'ONG pourra par ce moyen informer les bailleurs de la transparence du processus global de mise en œuvre.
- c) Il importe de renforcer l'indépendance de l'ONG observateur. Son financement doit provenir des bailleurs de fonds et non du gouvernement ou du promoteur du projet, parce que ces derniers sont des parties intéressées dans la mise en œuvre du projet. L'indépendance de l'ONG en serait renforcée et les populations concernées n'auraient plus la perception selon laquelle l'ONG observateur ne se soucierait pas principalement de leurs intérêts, mais de ceux du promoteur du projet.

7. Comité de suivi des projets de Bujagali

Le premier rapport de mission de l'équipe du MII en 2009 précisait que le comité de suivi des projets de Bujagali (BPMC) avait été établi au début de 2009, avait commencé son travail le 4 mars 2009, et que la National Association of Professional Environmentalists (NAPE) en était membre. L'équipe y notait qu'il était prématuré de commenter la performance du comité, tout en considérant que son mandat était valable.

En 2010, l'équipe a rapporté que le BPMC suivait les questions sociales et environnementales en suspens dans le cadre des projets de Bujagali et y donnait suite. Il s'agissait des questions culturelles et spirituelles, de la réinstallation et de l'indemnisation des riverains de la ligne de transport, des impacts des dynamitages et des indemnisations, et des activités de développement non autorisées dans la réserve de Kalagala. Cependant, ces travaux étaient freinés par une insuffisance de financement, de sorte que l'équipe a recommandé à la Direction de la Banque d'inviter le gouvernement ougandais à dégager des fonds suffisants pour renforcer l'activité du comité.

Au cours de sa troisième mission, l'équipe de suivi s'est entretenue avec le BPMC des progrès qu'il avait réalisés, depuis lors, dans la résolution des questions sociales et environnementales pendantes liées aux projets de Bujagali. Le comité a informé l'équipe que les sanctuaires culturels avaient été achevés, qu'une partie de la clôture de la réserve de Kalagala avait été enlevée pour permettre aux locaux d'accéder aux berges du fleuve sans difficulté, que l'indemnisation des PAP le long de la ligne de transport avait progressé et que c'était également le cas de la résolution des questions spirituelles. Le comité avait en outre créé un sous-comité pour examiner l'impact des dynamitages sur les riverains du barrage et sur leurs maisons. Le rapport de ce sous-comité allait trouver un terrain d'entente pour résoudre les doléances de la population affectée par ces dynamitages. Le BPMC se souciait cependant de l'insuffisance des fonds qui lui étaient alloués pour bien accomplir sa mission.

Lors de sa rencontre avec le ministère des Finances, l'équipe a soulevé la question du financement insuffisant du BPMC. Le secrétaire adjoint du Trésor lui a indiqué que le ministère dégagerait des fonds suffisants pour les travaux du comité. Lors de la réunion, il a invité la National Environment Management Authority (NEMA) à participer aux discussions et a invité l'équipe à demander au directeur exécutif de la NEMA de se rendre à son bureau le lendemain matin, pour discuter des besoins financiers du comité, afin d'en faciliter les travaux et de traiter les questions pendantes liées aux projets de Bujagali. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'équipe ne sait pas si la réunion a eu lieu.

8. Informations de projet communiquées au MII

Suivi du MII, 2011

Au cours de sa troisième visite de suivi en Ouganda, l'équipe a appris que BEL produisait des rapports trimestriels sur les questions sociales et environnementales. Ces rapports contiennent des renseignements substantiels et détaillés sur les actions entreprises pour les personnes affectées dans tous les villages entourant les projets. BEL a informé l'équipe

que ces rapports étaient communiqués à la Direction de la Banque, ce qui fut confirmé par le personnel de la Banque lors de la préparation du présent rapport.

L'équipe de suivi du MII recommande que la Direction de la Banque communique ces rapports trimestriels à CRMU/MII dans le cadre de tous projets futurs suivis par le MII.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Comme indiqué dans les remarques introductives, l'équipe de suivi du MII a constaté que des progrès avaient été réalisés dans la résolution des problèmes découlant des projets de Bujagali. Il reste cependant un certain nombre de questions à résoudre, dont la Direction de la Banque devra tenir compte dans ses missions de supervision. Ces questions sont les suivantes :

1 Indemnisation et réinstallation :

- a) Le fait que l'action en justice des 557 personnes attend toujours une décision de justice ou un règlement à l'amiable créé malheureusement une mauvaise image pour le projet tout entier. Le gouvernement ougandais a dégagé des fonds, pour les verser au cas où la cour donnerait gain de cause aux requérants. Cependant, les hauts fonctionnaires concernés par les projets de Bujagali s'inquiètent de ce que, si l'affaire traîne trop longtemps en justice, les coûts d'indemnisation n'augmentent au point de dépasser le montant de règlement réservé.
- b) La Direction de la Banque doit suivre la situation au village de réinstallation de Naminya et s'assurer qu'il sera raccordé au réseau électrique, dès la mise en route de la première unité de production électrique en octobre prochain. Elle doit pousser les autorités compétentes en Ouganda à activer le règlement des 25 indemnisations en suspens de riverains de la ligne de transport.

2 Questions culturelles et spirituelles : Faire en sorte que le promoteur du projet (BEL), les ministères concernés et les autres parties prenantes, y compris les deux chefs spirituels Nabamba Bujagali et Lubaale Nfuudu, soient engagés dans la résolution des questions relatives à la réinstallation et à l'apaisement des esprits.

3 Mesures d'atténuation pour la réserve de Kalagala et les réserves forestières : Inviter le gouvernement ougandais à mettre en place des financements adéquats pour les différents organes chargés des activités dans le cadre du Plan de gestion durable (PGD).

4 Dynamitages : La Direction de la Banque doit exhorter BEL à garantir que les meilleures normes internationales de dynamitage soient appliquées et que toutes les personnes affectées de manière négative par les dynamitages soient indemnisées au plus vite par BEL.

En conclusion :

L'équipe de suivi note que, malgré les problèmes graves survenus au cours de la construction des projets de Bujagali et l'existence de questions résiduelles à résoudre de toute urgence, les projets de Bujagali méritent d'être vus comme un bon exemple pour de futurs projets de même nature dans la région. Il n'est guère surprenant que des problèmes surgissent dans un projet de cette ampleur. De nombreux enseignements ont été tirés de la phase de mise en œuvre. Ces enseignements pourront être précieux, si le gouvernement ougandais et la Banque s'attachent à les prendre en compte dans des projets semblables à l'avenir.

Le MII estime que, si les questions évoquées plus haut sont réglées au plus vite, et au plus tard d'ici la mise en service du barrage tout entier en avril 2012, les projets de Bujagali se seront conformés aux politiques et procédures du Groupe de la Banque, et que de nouvelles missions de suivi par le MII de ces projets pourraient ne pas être nécessaires. Cependant, dans le cas où certaines des questions n'auraient pas été résolues d'ici là, le MII mènera une autre mission de suivi en Ouganda en 2012.

LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS RENCONTRÉES

- Mr. Frank Muramuzi, Director, National Association of Professional Environmentalists (NAPE) et autres demandeurs
- Oweyegha Afunaduula, NAPE
- Robert Kugonza Akiki, African Rivers Network (ARN)
- Dickens Kamugisha, AFIEGO
- Pathias Karekona, Uganda Conservation Education Program
- Herbert Kiggundu, Muwema & Mugerwa Advocates - étude représentant les 557 requérants vivant le long de la ligne de transport
- Mr. Keith J. Muhakanizi, Deputy Secretary to the Treasury, Ministry of Finance (MoF)
- Mr. Charles V. Byaruhanga, Budget Advisor, Ministry of Finance
- Eng. Mr. Paul Mubiru, Director, Energy and Mineral Department, Ministry of Energy and Mineral Development (MEMD)
- Mr. James Baanale Isingoma, Ag. Commissioner, Energy Resources Department, Ministry of Energy and Mineral Development (MEMD)
- Mr. Moses Otim, Hydro Power Development Unit, Uganda Electricity Generation Company Ltd (UEGCL)
- Mr. Charles Dranu, Uganda Electricity Transmission Company Limited (UETCL).
- Mr. Edward Mutesa, Uganda Electricity Transmission Company Limited (UETCL).
- Eng. Samuel Ssenkungu, Director of Industry and Technology, Ministry of Tourism, Trade and Industry (MoTTI)
- Mr. Thomas Rukondo, National Forest Authority (NFA)
- Ms. Anne Nakateew, Wakiso District
- Mr. David Bizimana, Project Coordinator/ M & E Specialist, InterAid Uganda Ltd
- Ms. Lilia A. Aporo, Community Services/Protection Counsellor, InterAid Uganda Ltd
- Ms. Allen Kikomeko, Field Officer/ Environmentalist, InterAid Uganda Ltd
- Waiswa Ayazika Arnold, Director, Environmental Monitoring & Compliance, National Environment Management Authority (NEMA)
- Mr. Herbert Oule, Senior Environmental Inspector, NEMA
- Mr. Francis Ogwal, NEMA
- Ms. Margaret Aanyu, NEMA
- Mr. Bill Groth, Resident Construction Manager, Bujagali Energy Ltd. (BEL)
- Mr. John Berry, Transmission Line Manager, BEL
- Mr. Gabriel Negatu, Directeur, OREA
- Mr. Patrick Simiyu Khaemba, Représentant résident, Banque africaine de développement, Bureau national, Ouganda (UGFO)
- Ms. Furaha Bishota-Folquet, Chargée de programme de pays, UGFO
- Mr. Daniel Isooba, Spécialiste en infrastructure, UGFO